

Concertation Modification du PLUi ex CCCMR

Rappel du contexte de la concertation

La communauté de communes a lancé une modification du PLUi pour intégrer plusieurs évolutions liées aux points suivants :

- Modifications des contours des zones AU : modification de l'OAP du Paluet à Matour, délimitation entre AUa et Ua à Navour sur Grosne commune déléguée de Brandon, délimitation entre Ua et AUa du lavoir à Verosvres et redélimiter les OAP en conséquence.
- Assouplir l'OAP (sens des faitages) à Trambly
- Modifier l'OAP à la Chapelle du Mont de France pour intégrer la suppression de l'ER1 dont le site est en zone constructible
- Supprimer le périmètre de servitude de projet devenu caduc à Dompierre les Ormes et intégrer une nouvelle OAP à l'emplacement de l'ancienne servitude de projet pour mieux encadrer le développement du centre à Dompierre les Ormes
- Réduction de la zone Uh de Hautecour à Vérosvres
- Redélimiter les contours Ua/Ub à Matour
- Extension des linéaires de protection commerciale : Matour et Dompierre les Ormes
- Prévoir une nouvelle zone de stockage forestier (Nf) avec emplacement réservé à Matour
- Réduction d'une zone Uh vers une zone A pour une activité forestière à Navour sur Grosne
- Mise à jour des emplacements réservés : Matour, Dompierre les Ormes, Navour sur Grosne, La Chapelle du Mont de France, Verosvres, Trivy
- Mettre à jour les changements de destination sur plusieurs communes
- Mise en place de nouveaux STECAL : Montmelard, Matour, Trivy pour des activités économiques
- Des ajustements de règlement pour réduire les exigences en matière de stationnement sur certains secteurs,

Cette modification a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Dans ce cadre, une concertation a été mise en place. Par délibération du 26 novembre 2025, le conseil communautaire a mis en place les modalités de concertation suivantes :

« Pour s'informer sur le projet de modification n° 4 du PLUi de l'ex-Communauté de communes de Matour et sa Région, le public disposera des documents suivants :

- *Un dossier de concertation papier avec registre sera ouvert dès le lundi 1er décembre 2025 au siège de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, 5 rue de la Mairie, 71520 TRAMBLY,*
- *Un dossier de concertation dématérialisé consultable sur le site internet de la Communauté de communes à la page suivante : <https://www.scmb71.com/la-communaute-de-communes/enquete-publique/excommunaut%C3%A9-de-communes-de-matour-et-r%C3%A9gion-modification-n4> ;*

Outre ces registres de concertation, le public pourra faire part de ses observations sur la procédure de modification n° 4 du PLUi en écrivant :

- *A l'adresse mail : contact@scmb71.com,*
- *Un courrier postal à l'attention du Président de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, 5 rue de la Mairie, 71520 TRAMBLY.*

Cette concertation se tiendra sur les mois de décembre 2025 et janvier 2026 et fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera joint au dossier d'enquête publique. »

Bilan de la concertation

Un dossier de concertation a été mis à disposition sur le site internet du 1^{er} décembre 2025 au 31 janvier 2026.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Présentation	>
Les communes	>
Élus	>
Compétences	>
Budget / fiscalité	>
Marchés publics	>
Enquête publique	>
. Enquête publique – modification n°4	
Enquête publique – Projet de gendarmerie à Pierreclos	
Conseil communautaire	>
Bulletins communautaires	>
Documents à télécharger	>
Offres d'emploi	>

Enquête publique – modification n°4

Modification n° 4 du PLUi – ex Communauté de communes de Matour et sa Région

Modification n° 4 du PLUi – ex Communauté de communes de Matour et sa Région - Avis de concertation préalable
Une concertation préalable sur le projet de modification n° 4 du PLUi de l'ex-Communauté de communes de Matour et sa Région aura lieu du 1^{er} décembre 2025 au 31 janvier 2026 inclus.

La concertation préalable offre aux habitants l'occasion de s'exprimer sur le projet de modification n°4.

Pour s'informer sur le projet de modification n° 4, le public disposera des documents suivants :

- Un dossier de concertation papier avec registre sera ouvert dès le lundi 1^{er} décembre 2025 au siège de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, 5 rue de la Mairie, 71520 TRAMBLY.
- Un dossier de concertation dématérialisé consultable sur le site internet de la Communauté de communes (voir ci-dessous)

Outre ce registre de concertation, le public pourra faire part de ses observations sur la procédure de modification n° 4 du PLUi en écrivant :

A l'adresse mail : contact@scmb71.com.

Un courrier postal à l'attention du Président de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, 5 rue de la Mairie, 71520 TRAMBLY.

Éléments du dossier de concertation

- [Arrêté n° 2024-09 portant prescription de la modification N°4 du PLUi de l'ex Communauté de communes de Matour et sa Région \(pdf - 922.63 KB\)](#)
- [Délibération 2024-78 \(pdf - 394.61 KB\)](#)
- [Délibération 2025-75 \(pdf - 1.96 MB\)](#)
- [Rapport - Modification de droit commun N°4 de PLUi \(pdf - 9 MB\)](#)
- [Liste des changements de destination \(pdf - 362.18 KB\)](#)
- [Liste des emplacements réservés du PLUi de l'ex CC de Matour et sa Région \(pdf - 158.9 KB\)](#)
- [Règlement - Modification juin 2024 \(pdf - 2.21 MB\)](#)
- [OAP - Orientations d'Aménagement et de programmation \(pdf - 8.65 MB\)](#)
- [Évaluation Environnementale \(pdf - 5.59 MB\)](#)

Avis

- [Avis INAO \(pdf - 226.81 KB\)](#)
- [Avis PETR \(pdf - 490.71 KB\)](#)
- [Avis MRAE \(pdf - 294.94 KB\)](#)
- [Avis Département \(pdf - 43.04 KB\)](#)
- [Avis DDT \(pdf - 874.4 KB\)](#)
- [Avis CDPENAF \(pdf - 730.8 KB\)](#)
- [Avis CA 71 \(pdf - 132.54 KB\)](#)

Plans

- [Matour \(pdf - 3.85 MB\)](#)
- [Montmelard \(pdf - 1.98 MB\)](#)
- [Navour-sur-Grosne \(pdf - 3.18 MB\)](#)
- [Trambly \(pdf - 2.14 MB\)](#)
- [Trivy \(pdf - 1.69 MB\)](#)
- [Vérosvres \(pdf - 2.09 MB\)](#)

Publication

- [Lettre municipale N°96 de Matour \(pdf - 7.5 MB\)](#)

Un registre a été mis à disposition du public du 1^{er} décembre 2025 au 31 janvier 2026 au siège de la communauté de communes et annoncé par voie de Internet à la date du 27 novembre 2025.

Bilan :

Aucune remarque n'a été formulé sur le registre

Aucun courrier par b=voie postale ou mail n'a été adressé à la communauté de communes

Les modalités de concertation définies ont bien été mises en œuvre selon la délibération du 26 novembre 2025.